

Cherbourg en Cotentin, le 6 octobre 2020

DECLARATION CGT au CTP

DU 6 OCTOBRE 2020

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames, Messieurs les représentants du personnel, chères collègues,

Ce CTP qui marque la nouvelle mandature des représentants de l'administration à la suite des élections municipales de juin dernier, se tient dans un contexte inédit. La CGT vous souhaite la bienvenue et vous informe qu'elle continuera de siéger comme toujours, dans la défense des intérêts professionnels et moraux des agents et du Service Public. Pour ce CTP d'installation, il nous paraît important de rappeler l'attachement de notre organisation syndicale aux instances paritaires qui permettent, très concrètement, de croiser nos regards sur les conditions de travail de nos collègues et sur le bon fonctionnement du Service Public. C'est d'ailleurs, la raison pour laquelle, nous profitons de cette séance d'installation pour nous élever une nouvelle fois contre le projet gouvernemental qui vise à fusionner le CTP et le CHSCT en une seule et même instance, le Comité Social Territorial (CST), comme c'est déjà le cas, depuis la Loi Travail, dans le secteur privé avec les CSE.

Cette loi dite de Transformation de la Fonction Publique ne s'arrête pas là : elle menace directement les agents de la Fonction Publique avec comme clé de voûte l'augmentation du temps de travail à 1607 heures contre 1547 actuellement, une réduction des missions publiques par l'externalisation, la mise en œuvre accrue de recrutements de contractuels visant ainsi directement à la casse du statut de fonctionnaire, une rémunération individualisée (le RIFSEEP), des plans de départs « volontaires » des agents, la réduction du périmètre du droit de grève : en bref, une véritable régression sociale et la CGT reste vent debout contre cette loi scandaleuse, et elle aura des contre-propositions à faire à M. le Maire lorsque le moment d'en discuter sera venu et que l'administration mettra ce sujet sur le tapis de la négociation !

Madame la Présidente, la démonstration en a été faite très précisément dans la période récente, les agents de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et de

l'Agglomération du Cotentin ont le Service public chevillé au corps. Ils n'entendent pas laisser plus longtemps le Gouvernement CASTEX et la Ministre Amélie DE MONTCHALIN nous mépriser humainement et financièrement, comme cela est le cas depuis trop longtemps avec 11 années de gel du point d'indice, plus l'aberration du maintien du jour de carence et on l'a vu, la loi de TFP ! Nous refusons de subir toutes ces réformes imposées. Nous resterons solidaires et mobilisés pour que l'État dégage enfin les ressources nécessaires pour reconquérir ce bien commun qu'est notre Service Public, améliorer sa reconnaissance, améliorer nos conditions de travail et permettre un meilleur traitement salarial et des embauches partout où c'est nécessaire, afin d'avancer vers le progrès et dans l'intérêt général.

Madame la Présidente, dans cette période anxiogène, les agents dans beaucoup de services, sont inquiets pour leur avenir voire même dans une importante souffrance. La situation impose donc, quand bien même les règles sanitaires s'imposent, de ne pas restreindre le dialogue social en contraignant les élus du personnel à ne préparer les instances et à ne permettre la participation qu'aux seuls membres titulaires ! Nous sommes conscients que la période que nous traversons demande une adaptation sécurisée des modes de travail, mais notre intérêt commun doit demeurer un dialogue social constructif et responsable, c'est pourquoi nous exigeons que les conditions soient mises en place lors des prochaines instances, pour que l'ensemble des élus au CTP, titulaires et suppléants, puissent participer en présentiel à toutes les instances paritaires. Nous vous l'avons déjà demandé en CHSCT, et c'est possible et urgent dans un strict respect des protocoles et des gestes barrières et si l'on s'en donne les moyens.

Comme évoqué également en CHSCT jeudi dernier, nous gagnerions à travailler aussi de façon plus prévisionnelle. De nombreux chantiers sont à lancer dans le cadre du projet politique du Maire de CeC et dans la réorganisation des Pôles de notre collectivité. Cette réorganisation des services est la troisième après que l'absorption des services supports de la CAC par la ville ait été opérée. A l'instar de l'étude RPS menée l'an passé et dont nous attendons toujours un bilan qui ne vient pas... Où est-il ce bilan Mme la présidente ?

En effet, dans les mairies déléguées, au CCAS, au SPHL, au Poltech, au PQCV, au POMSSIRH, à la Direction de la Culture, au Ppulce, dans les écoles et la restauration etc... On ne peut tous les citer, mais les services touchés par le mal-être sont très nombreux, trop nombreux. Et ce n'est pas la réorganisation des

services menée tambour battant à la demande du Maire par la direction générale, qui peut prétendre seule résoudre ce mal-être. Et ce ne sera pas non plus en écartant les représentants de la CGT, comme nous serions tentés de le penser parfois dans certains services.

Parce qu'à la CGT, nous avons des demandes très concrètes :

- L'ouverture urgente d'un groupe de travail sur les métiers en tension en reconnaissant leurs pénibilités, la précarité engendrée par des temps de travail incomplets, et alors que nous pourrions expérimenter les 32 heures semaines payées 35 pour ces agents.
- L'abrogation du jour de carence à CeC, qui n'a aucun effet sur l'absentéisme, et il n'y a qu'à regarder le bilan social de la collectivité pour s'en rendre compte.
- L'ouverture urgente d'un calendrier de négociations sur nos revendications.

Concernant les CTP, il est urgent également de rétablir nos règles communes et un fonctionnement qui fasse en sorte que :

- Lorsque les OS votent unanimement contre un sujet présenté pour avis, ce sujet fasse l'objet d'une nouvelle présentation à l'instance suivante qu'il y ait délibération du CM ou non, prenant en compte les observations.
- Les changements de fonctionnement dans les services fassent systématiquement l'objet d'une présentation en CTP avec information préalable aux OS et aux agents.
- Que la trame, déjà actée par le passé des projets de services, soit enfin généralisée et appliquée, avec avis de la médecine du travail et émargement des agents concernés.
- Les élu.es en charge des dossiers soient obligatoirement présents et que ceux-ci ne laissent pas systématiquement les directeurs ou directrices défendre leurs arguments à leur place.
- Vous ayez, Mme la Présidente, un positionnement politique clair lorsqu'une OS vous interpelle, car nous parlons d'élu.es à élu.es, et vous avez le mandat du Maire en instance paritaire pour ce faire.

Mme la présidente, la CGT n'aura de cesse à accompagner les agents dans la pérennité de leurs droits individuels, collectifs, et dans la garantie de bonnes conditions de travail, parce qu'ils et elles SONT le Service Public. Merci.